

## **FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2023 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

### **1. RAPPORT FINANCIER**

Afin de se conformer aux dispositions du Code municipal du Québec, article 176.2.2, il est de la responsabilité du maire de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre de l'année précédente tel que rédigé par le vérificateur externe. Le rapport a été présenté au conseil lors de réunion régulière du 7 mai dernier.

C'est avec plaisir, au nom du conseil municipal, que je vous présente les grandes lignes de ce rapport.

Les revenus de fonctionnement se sont élevés à 3 933 412\$. Les charges totales ont été de 3 916 558\$, pour un léger surplus de 16 854\$. Toutefois, en tenant compte de différentes écritures comptables, la municipalité a dégagé un excédent de 466 989\$ pour l'année 2023. De cet excédent, nous devons soustraire le montant de la vente de terrains (environ 450 000\$) qui est destiné à rembourser l'emprunt pour le développement Lapierre, phase 3.

Le total des excédents au 31 décembre 2023 est de 3 612 517\$. De ce total, est inclus le montant de 1 537 713\$ qui est déjà affecté pour des investissements prévus (ex. aqueduc et égout, presbytère, CPE, fonds de roulement et remboursement de l'emprunt de la phase 2 du développement Lapierre, montant affecté au budget 2024. Ce qui laisse des excédents non affectés de 2 074 804\$. Ce montant est disponible pour de nouveaux projets, pour bonifier certains projets en cours et pour pallier des dépenses imprévues. L'avantage de disposer d'excédents financiers, nous donne la possibilité d'effectuer des investissements en minimisant autant que possible l'impact sur votre compte de taxes. Soyez assurés que ces fonds seront utilisés de manière réfléchie et responsable.

### **2. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Le 7 mai 2024, la Firme Lemieux-Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L., a présenté les états financiers 2023 au conseil municipal après avoir effectué leur audit selon les normes reconnues au Canada; voici l'opinion émise : à notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Gervais au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Il est clair que la municipalité de Saint-Gervais est en très bonne situation financière et vous pouvez être assurés que votre conseil municipal continuera à maintenir cette direction. Le rapport financier complet est disponible sur le site internet de la municipalité au [www.saint-gervais.ca](http://www.saint-gervais.ca).

### 3. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (ES) EN 2023

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux qui prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention sur la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal, voici la rémunération des élus(es) pour 2023. Le traitement de base du maire a été de 12 860,92\$ imposable et le traitement de base des conseillers(ères) fut de 4 796,68\$ imposable. À cela s'ajoute une allocation pour les frais de représentation égale à la moitié de rémunération de base. Cette allocation est partiellement imposable selon le palier de gouvernement. De plus la rémunération du maire pour les réunions et les comités de la MRC de Bellechasse totalisent 2 378,76\$ imposable et 1 189,40\$ non imposable.

### 4. RESSOURCES HUMAINES

L'année 2023 a été marquée par des changements de personnel au service de l'urbanisme, aux finances et à la voirie. Ces changements ont apporté leur lot de défis et d'ajustements pour les nouvelles ressources et un accompagnement personnalisé de la part des personnes en place. Nous avons aussi fait appel à des ressources externes pour répondre à certains besoins.

### 5. REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil qui ont apporté leur contribution par des discussions franches, leur analyse des dossiers et leur implication dans différents comités. Merci à notre directrice générale, Mme Johanne Simms, pour sa grande disponibilité et l'intérêt qu'elle porte à tous les dossiers. Merci enfin à tout le personnel de la municipalité qui voit quotidiennement au bon fonctionnement de l'ensemble des services.

### 6. ATTRIBUTION DES CONTRATS EN 2023

Vous pouvez retrouver la liste des contrats de 25 000\$ et plus et la liste des fournisseurs de la municipalité dont les achats de plus de 2 000\$ totalisent plus de 25 000\$ au cours de l'année sur le site internet de la municipalité ([www.saint-gervais.ca](http://www.saint-gervais.ca)).

## 7. RÉALISATIONS EN 2023

Voici les principales réalisations effectuées en 2023. Certaines ont pu bénéficier de subventions que vous retrouverez entre parenthèses :

- Négociation avec le ministère de la Famille pour l'agrandissement du CPE;
- Retour en appel d'offres pour l'agrandissement du CPE suite à l'acceptation de l'ajout de 21 places;
- Réalisation des plans et devis et appel d'offres pour la rénovation de l'extérieur de l'ancien presbytère (subvention PSMMPI à 50%);
- Réalisation des plans et devis et appels d'offres pour l'agrandissement et la mise aux normes du Centre socio-culturel. Début des travaux en octobre 2023. (subvention PRACIM 65%);
- Finalisation des infrastructures pour les nouvelles rues Jean-Paul et Guy-Pouliot et début des ventes de terrains;
- Amélioration des équipements et de l'installation électrique au Parc la Promenade des
- Sœurs (subvention PRIMADA à 80%);
- Aménagement et installation de blocs sanitaires aux parcs du Repos et du Rocher. (subvention PRIMADA à 80%);
- Acquisition du bâtiment du 30, rue de la Fabrique Est, destiné à y accueillir le Bogym.
- Au niveau de l'entretien des routes, du pavage a été réalisé sur certaines sections du 1<sup>er</sup> Rang Est et Ouest ainsi qu'à l'intersection de la route Saint-Pierre et du 3<sup>e</sup> Rang (subvention TECQ);
- Au niveau des travaux publics, acquisition d'une tondeuse;
- Remplacement du séparateur d'huile dans le garage municipal (subvention PRABAM à 100%);
- Améliorations apportées au bureau municipal et salle du conseil (subvention PRABAM à 100%);

Pour conclure, comme vous le constatez, l'année 2023 fut très bien remplie. La situation financière de la municipalité est très bonne et de nombreux projets ont été réalisés ou amorcés en 2023 et se poursuivent en 2024. Cela témoigne de notre dynamisme en tant que municipalité et nous sommes à l'écoute des besoins de l'ensemble de nos citoyens. Si le passé est garant de l'avenir, vous pouvez être assurés que votre conseil municipal sera vigilant pour voir au développement de notre collectivité.

Gilles Nadeau, maire